

Atelier en ligne TARDOC et forfaits ambulatoires

- Département tarifaires de la SSGO

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

1

Contenu

1. Développement de TARMED vers TARDOC
2. Développement de forfaits ambulatoires
3. Maintien tarifaire : Responsabilité (OAAT / FMH / sociétés spécialisées)
4. Comparatif TARMED → TARDOC
 - Services de base
 - Services gynécologiques
 - Services obstétricaux
 - Médecine de la reproduction
 - Services d'imagerie
5. Blocs de chaînages : opportunités et risques
6. Problèmes et pièges de EAE (efficace, approprié et économique)
7. Forfaits ambulatoires

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

2

1. Développement de TARMED → TARDOC

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

3

Evolution tarifaire TARMED → TARDOC

- TARMED a été introduit en 2004
 - pas de maintien des tarifs ou seulement de manière marginale en raison du veto des caisses d'assurance maladie
 - les demandes ont été déposées via le service tarifaire de la FMH
- ats-tms AG était responsable de la mise en œuvre des tarifs jusqu'en 2023
- Faute de maintien des tarifs. la CF est intervenu à deux reprises
- À compter du 1er janvier 2024, le Conseil fédéral a ordonné les soins tarifaires par l'OAAT (Organisation des tarifs des médecins ambulatoires). Les partenaires de négociation collective sont FMH / H+ / SAS / Curafutura / MTK. La FMH est représentée à 25%.
- La conseillère fédérale Baum-Schneider a approuvé les forfaits ambulatoires TARDOC et OAAT en juin 2024
- **Approbation par le conseil de l' OTMA et de l'assemblée des délégué-e-s de la FMH le 22 octobre 2024**
(un référendum de diverses sociétés de la FMCH a été annoncer mais retiré)
- Introduction prévue des deux tarifs au **1er janvier 2026^e**

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

4

OAAT : Organisation des tarifs des médecins ambulatoires



OAAT
OTMA

Organisation
ambulante Arzttarife
Organisation
tarifs médicaux ambulatoires

Le président est RR
Pierre-Alain Schnegg (SVP Berne)

Actionnaires

- **FMH** Les médecins suisses (part avec droit de vote de 25%)
- **H+** Les hôpitaux en Suisse
- **santésuisse** Les caisses-maladie suisses (Concordia / Groupe Mutuel / Sympany / ÖKK / Visana /...)
- **curafutura** Les assureurs maladie innovants (CSS / Helsana / Sanitas)
- **MTK** Commission des tarifs médicaux UVG. MV/IV (Réglementation du droit médical / Tarifs médicaux / Assurance-accidents / MiGeL)

On ne sait toujours pas exactement comment les sociétés spécialisées seront impliquées à l'avenir dans la gestion des tarifs.

L'intégration s'effectue via la FMH. le processus exact reste encore à définir

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

5

2. Développement des forfaits ambulatoires

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

6

Développement de forfaits ambulatoires

- D'ici 2022, la FMCH tentera de développer des forfaits en collaboration avec Santésuisse
- Poursuite du développement au sein de la STS (Solution Tarifaire Suisse) avec les partenaires tarifaires FMCH / Santésuisse / H+
- 2022 Rupture entre FMCH et STS en raison de différences insurmontables (homogénéité / base de données / adéquation pratique)
- Fin 2023 Dissolution du STS et poursuite du développement au sein de l'OAAAT-OTMA (sous la direction de Stefan Colombo du SAS)
- Les propositions des sociétés médicales n'ont pas été prises en compte
- Le forfait a été soumis au CF par STS en décembre 2023 et partiellement approuvé en juin 2024 (environ 150 forfaits transmis au cadre de l'OTMA).
- **Approbation du conseil d'administration de l'OAAAT et de l'assemblée des délégués de la FMH pour le TARDOC et les forfaits ambulatoires incluant mesures d'accompagnement le 22 octobre 2024**

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

7

3. Navigateur tarifaire de la FMH et de l'OTMA

(OTMA = organisation tarifs médicaux ambulatoires)

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

8

2 navigateurs pour TARDOC et 1 navigateur pour les forfaits

https://browser.tartools.ch/de/tardoc/data/K/main-2

TARDOC - Version 1.4 - Vorschlag OAAAT AG (noch nicht verwendet) | Sprache: Deutsch | FMH

Suchen...

Home

Allgemeine Definitionen

Generelle Interpretationen

Kapitel und Tarifpositionen

Leistungsgruppen

Tessiner Code

Kapitel und Tarifpositionen

Tarif à l'acte

Unterkapitel/-Positionen

- A Grundleistungen: Ärztlich, nichtärztlich
- C Hausärztliche Grundversorgung
- E Psychiatrie
- G **Bildgebung**

Les chapitres dans lesquels les prestations ont été remplacées par des forfaits ambulatoires sont surlignés en orange .
Les différents postes remplacés sont marqués en rouge .

Alle Kapitel <https://tarifbrowser.oaat-otma.ch/pauschalenkatalog>

Alle Hauptkapitel <https://tarifbrowser.oaat-otma.ch/katalog>

09.01.25 © SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

9

4. Comparaison TARMED ↔ TARDOC

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

10

Structure des tarifs **TARMED** et **TARDOC** Modification de la numérotation

TARMED

- 39 chapitres par sujet
- Prestations 00.0010 à 39.8220
- Prestations de base chap. 00
- Gynécologue. et obstétrique chap. 22
- Chapitre des seins. 23
- Imagerie Chap. 39

TARDOC

AA.00 → WK.00

Chapitres et positions tarifaires

Sous-chapitres/-positions	
A	Prestations de base: médicales, paramédicales
C	Prestations fournies par le médecin de famille (premier recours)
E	Psychiatrie
G	Imagerie / radiographie
J	Prestations fournies par le médecin spécialiste, partie I
K	Prestations fournies par le médecin spécialiste, partie II
M	Organes - corps entier
P	Appareil locomoteur
R	Région: tête et cou
T	Région: thorax
V	Région: abdomen et bassin
W	Anesthésie, prestations opératoires de base, soins d'urgence et intensifs

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

11

Services de base Chapitre **00** et **AA**

TARMED		TARDOC	remarque
Services de base chapitre 00		Services de base Chapitre A	
Consultation. 5 premières minutes	00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes	AA.00.0010
Consultation. encore 5 min	00.0020	+ Consultation médicale. chacune 1 minute supplémentaire.	AA.00.0020 maximum 15x / séance
Consultation. dernière 5 minutes	00.0030	plus de 5 dernières minutes	
Discussion préliminaire diagnostic/thérapie. Interventions	00.0050	Diagnostic pré-/debriefing. /thérapie. Interventions	AA.00.0060 maximum 60x par 90 jours
Instructions pour l'auto-mesure/le traitement	00.0610	Instructions pour l'auto-mesure/le traitement	AA.00.0070 max. 15x / séance max. 30x / 90 jours
Conseils médicales. par 15 minutes	00.2110	Conseils médicale. par 1 min	AA.00.0080 maximum 120x par 180 jours
n'existe pas dans TARMED		Conseils de vaccination sur les vaccinations exemptées de franchise	AA.00.0090 maximum 20x / 90 jours
n'existe pas dans TARMED		Consultation médicale de télé-médecine simultanée. premières 5'	AA.10.0010
n'existe pas dans TARMED		+Télé-médical. inconvénients simultanés. chacun 1' supplémentaire	AA.00.0020 maximum 15x/séance
n'existe pas dans TARMED		médicale différée de télé-médecine (5 minutes) s'applique aux communications par courrier électronique	AA.10.0030 max. 1x / jour max. 4x / 30 jours

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

12

Consultation dans TARDOC

AA.00.0010				AA.00.0020			
Consultation médicale, 5 premières min				+ Consultation médicale, pour chaque min supplémentaire			
Paramètres du tarif		Interprétation n		Paramètres du tarif		Max. 15x par séance	
Points tarifaires				Points tarifaires			
Pasr [min.]:	5.00	TOL [min.]:	5.00	Pasr [min.]:	1.00	TOL [min.]:	
PM [Pt]:	10.56	PIP [Pt]:	8.64	PM [Pt]:	2.11	PIP [Pt]:	
+/-PM [%]:		+/-PIP [%]:		+/-PM [%]:		+/-PIP [%]:	

Pas de prolongation pour les patients de plus de 75 ans ou en cas de besoin accru de traitement.

5+15 = max. 20 min.

Nouveau:

- Consultations supplémentaires → seulement par **1 minute**
- Pas de 5 dernières minutes.

Mise en garde concernant les blocs en chaînages :
Les minutes de consultation supplémentaires ne doivent pas être facturées avec des minutes identiques (par ex. toujours 20 min.), mais uniquement avec les minutes réellement utilisées.

09.01.25 © SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

13

Modifications d'annotations dans le navigateur TARDOC

TARMED

PM = prestation médicale →

PT = prestation technique →

TARDOC

PM = prestation médicale

PIP = prestation d'infrastructure et de personnel

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

14

Nouveau : Consultation télé médicale

AA.10.0010			
Consultation télé médicale simultanée , premières 5 min			
AA.10.0020			
+ Consultation télé médicale simultanée, pour chaque min supplémentaire			Max. 15x par séance
AA.10.0030	·PIP)	5 minutes PM 10.56 PIP 8.64	RÈGLES QUANTITÉ <= 1 fois par jour <= 4 fois par 30 jours NON CUMULABLE AVEC
Consultation télé médicale différée			
<p>INTERPRÉTATION MÉDICALE</p> <p>La consultation télé médicale a lieu de manière différée; le médecin et le patient ne sont pas impliqués simultanément.</p> <p>La position tarifaire vaut exclusivement pour l'échange d'information personnel et individuel et non pour un échange automatique.</p> <p>La communication a lieu via des canaux de communication habituels ou spécialement adaptés (elle peut comporter des conseils et des examens).</p> <p>Vaut aussi pour la communication par e-mail. (ou textaux / Whatsapp etc.)</p>			
09.01.25	© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars		

15

Services de base en l'absence du patient

Etude des dossiers en l'absence du patient.	00.0141	Étudier des dossiers externes en votre absence. par 1 minute.	AA.15.0010	30x par 90 jours
Demandes de tiers en votre absence	00.0142	Informations de/vers des tiers en votre absence. par minute	AA.15.0020	30x par 90 jours
Information aux proches en leur absence	00.0143	Informations de/vers les proches en absence. par 1 minute.	AA.15.0030	30x par 90 jours
Rencontre avec le thérapeute par contumace.	00.0144	Rencontre avec médecins, thérapeutes en absence. par 1'	AA.150040	30x par 90 jours
Orientation vers des médecins consultants par contumace .	00.0145	Référer aux médecins consultants. par minute	AA15.0070	30x par 90 jours
Délivrer des ordonnances en votre absence	00.0146	Délivrance d'ordonnances/prescriptions par contumace. par 1'	AA15.0060	30x par 90 jours
Diagnostic. Réalisations à l'Institut du Patho	00.0147	Services administratifs pour Patho / Histo / Zyto. par 1 min	AA.15.0080	seulement la dignité patho
Conseil tumoral en l'absence du patient.	00.0148	Commission d'expertise médicale en absence. par 1 minute	AA.15.0050	30x par 90 jours
		Prestation médicale au nom de l'assureur. par 1 minute	AA.15.0090	30x par 90 jours

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

16

Services de base spéciaux : anesthésie locale

Anesthésie de surface	00.1120	Anesthésie locale par le chirurgien. par localisation	AA.20.0010	1x / séance
Anesthésie locale par injection jusqu'à 20 cm ²	00.1190	Plus qu'une prestation!		
Anesthésie locale par injection 20-40 cm ²	00.1210			
Plexus / Régionale / Anesthésie	00.1260	régionale/ régionale / endoveineuse par le chirurgien	AA.20.0020	

Services de base spéciaux : piqûre à l'aiguille fine

Piqûre à l'aiguille fine	00.1020	Piqûre à l'aiguille fine. par localisation	AA.20.0030
--------------------------	---------	---	------------

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

17

Services de base non médicaux : soins

Soins de suivi/surveillance dans la pratique 00.1370	Surveillance non médicale et non spécialisée. par 15 min.	AM.00.0010
	+ Service médical avec surveillance non médicale. par 1'	AM.05.0020
	+ encadrement non médical spécialisé. soins de faible intensité. par 15 minutes supplémentaires.	AM.05.0040
	+encadrement spécialisé. non médical. intensité de soins moyenne. par tranche de 15 minutes supplémentaires.	AM.05.0050
	+encadrement spécialisé. non médical. haute intensité de soins. par 15 minutes supplémentaires.	AM.00.0070

Intéressant pour les gynécologues

- Infusion de fer
- Petites interventions telles que prélèvement du col de l'utérus
- Év. après la pose d'un stérilet
- interruption médicamenteuse de grossesse

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

18

AM.00 Surveillance non spécialisée

AM.00.0010 Surveillance non médicale et non spécialisée. par 15 min.| AL [TP]
4.51| IPL [TP]
8.68

INTERPRÉTATION MÉDICALE

S'applique entre autres aux activités non médicales suivantes :

- Surveillance après acupuncture
- **Surveillance pendant et après les perfusions** (remarque : il s'agit probablement d'une perfusion vide)
- Réhydratation à l'aide d'une sonde ou d'une cuillère
- Surveiller les réactions allergiques
- Surveillance après une crise fébrile
- Surveillance après une crise d'épilepsie
- Surveillance après ponction lombaire
- **Surveillance après un avortement**
- **Surveillance après la pose du DIU**

S'applique aux activités réalisées de manière indépendante par des spécialistes non médicaux sur ordre du médecin pendant et après un traitement ou une intervention avec la surveillance nécessaire des paramètres vitaux et la préparation aux situations d'urgence.

Il n'y a pas temps de changement pour AM.00.0010. Ceci est intégré dans le PIP.

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

19

AM.05 Surveillance spécialisée avant/après perfusion

AM.05.0010**Surveillance spécialisée non médicale. 1 substance. préparation facile. accès facile. 30 premières min.**| AL [TP]
0.00| IPL [TP]
76.30

INTERPRÉTATION MÉDICALE

S'applique aux activités préparatoires médicalement nécessaires qui sont effectuées de manière indépendante par des spécialistes non médicaux sur ordre du médecin en relation avec l'administration de produits biothérapeutiques, de substances antimicrobiennes, immunologiques ou chimiothérapeutiques ou avec des tests fonctionnels endocrinologiques ou neurologiques avant le début des soins avec la surveillance nécessaire, des paramètres vitaux et de la préparation aux situations d'urgence :

- Préparer le patient à des tests de perfusion ou d'endocrinologie
 - Le sang coule
 - administration
 - Prémédication
 - Accès vasculaire
 - Préparation de la substance d'essai ou du médicament
- S'applique à 1 substance à préparation facile (par exemple préparation sans mesures de protection particulières) et d'accès facile (par exemple Venflon ou Butterfly).

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

20

Autres services de base non médicaux

AK Prestations paramédicales de base	▼
AK.00 Prestations générales de base	▼
AK.00.0010 Prélèvement sanguin (capillaire) par du personnel paramédical	
AK.00.0020 Prélèvement sanguin (veineux) par du personnel paramédical	
AK.00.0030 Prélèvement sanguin autologue avec conservation du sang entier, par période de 1 min	
AK.00.0040 Autotransfusion mécanique postopératoire, par période de 1 min	
AK.00.0050 Injection/perfusion par du personnel paramédical	
AK.00.0060 Pose d'une voie veineuse périphérique par du personnel paramédical	
AK.00.0070 Traitement des plaies sans recours à des structures complexes par du personnel paramédical, par période...	
AK.00.0080 Soins des plaies et changement de bandage par du personnel paramédical, par période de 1 min	
AK.00.0090 Retrait de pansements et de matériel de suture pour du personnel paramédical	
AK.00.0100 Prestations ophtalmologiques paramédicales, par période de 1 min	
AK.00.0110 Test respiratoire à l'urée (13C) pour identifier la présence d'helicobacter pylori par du personnel paramédic...	
AK.00.0120 Administration de médicaments sous la surveillance de personnel paramédical	
AK.00.0130 Collecte d'urine sous la surveillance de personnel paramédical chez les patients toxicomanes	

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

21

Rapports et avis médicaux

AA.25 Rapports médicaux et expertises	
AA.25.0010 Rédaction d'un rapport médical à l'attention d'un autre médecin, thérapeute ou de personnel infirmier, par période de 1 min	
AA.25.0020 Rédaction d'un rapport médical à l'attention du patient ou d'un de ses proches, par période de 1 min	Nouveau!
AA.25.0030 Rédaction d'un rapport médical à l'attention de l'assureur, par période de 1 min	
AA.25.0040 Rédaction d'un certificat médical en l'absence du patient	
AA.25.0050 Expertise médicale, par période de 1 min	→ Doit être convenu avec la compagnie d'assurance **

Rapports

TARMED: par ligne → TARDOC par minute / Max 20x par séance

** Les honoraires de l'expert sont établis selon une convention préétablie avec le payeur des coûts/mandataire et seront facturés à ce dernier.

Une expertise médicale est à distinguer d'un concilium durant lequel un médecin contribue à l'éclaircissement d'un processus, d'un traitement ou à l'évaluation d'un pronostic.

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

22

Consilium et deuxième avis

AA.00.0080

RÈGLES

Consilium médical, par période de 1 min

QUANTITÉ

<= 120 fois par 180 jours

INTERPRÉTATION MÉDICALE

Facturable uniquement par des spécialistes ayant au moins 2 ans de pratique senior ou 5 ans de pratique ou par des spécialistes titulaires d'un titre de spécialiste.

Comprend les conseils spécialisés demandés par le médecin traitant à un autre spécialiste concernant le diagnostic. le cas échéant . mesures diagnostiques . thérapie et pronostic d'un patient.

Comprend les entretiens et examens non notés séparément. l'étude des dossiers concernés. les entretiens avec des tiers. la documentation et un rapport écrit au médecin à conseiller.

Si le spécialiste à conseiller est présent lors de la consultation. il peut facturer les rubriques tarifaires consultation (dans son cabinet) ou visite (hors son cabinet).

Si des services supplémentaires sont fournis dans le cadre d'une consultation. ils peuvent être facturés en supplément. Le temps consacré à cela ne fait pas partie de la consultation.

L'obtention d'un deuxième avis sur un traitement en cours auprès d'un spécialiste est également considérée comme un avis consultatif .

Les éléments suivants ne sont pas considérés comme des conseils consultatifs :

- Affectation d'un patient pour la seule mise en œuvre de prestations complémentaires et/ou pour un traitement médical spécialisé

- Inspections de suivi

Les prestations pour le compte de l'assureur sont facturées au poste [AA.15.0090](#).

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

23

Forfaits de dérangement

A.30 Dérangement dans la pratique privée

AA.30.0010 Indemnité pour consultation pressante A, lu-ve 7-19, sa 7-12

AA.30.0020 Indemnité pour consultation pressante B, lu-ve 19-22 sa 12-19, di 7-19

AA.30.0030 Indemnité de dérangement pour urgence C, lu-ve 7-19, sa 7-12

AA.30.0040 Indemnité de dérangement pour urgence D, lu-ve 19-22, sa 12-19, di 7-19

AA.30.0050 (+) 25% Supplément pour urgence D, lu-ve 19-22, sa 12-19, di 7-19

AA.30.0060 Indemnité de dérangement pour urgence E, lu-ve 22-7, sa et di 19-7

AA.30.0070 (+) 50% Supplément pour urgence E, lu-ve 22-7, sa et di 19-7

AA.30.0080 Indemnité de dérangement F pour consultations télé médicales d'urgence, lu-ve 19-22, sa 12-19, di 7-19

AA.30.0090 (+) 25% Supplément pour consultation télé médicale d'urgence F, lu-ve 19-22, sa 12-19, di 7-19

AA.30.0100 Indemnité de dérangement G pour consultations télé médicales d'urgence, lu-ve 22-7, sa et di 19-7

AA.30.0110 (+) 50% Supplément pour consultation télé médicale d'urgence G, lu-ve 22-7, sa et di 19-7

INTERPRÉTATIONS DES CHAPITRES

-)INCONVÉNIENTS/SUPPLÉMENT D'URGENCE

- Les frais supplémentaires pour les inconvénients et les urgences s'appliquent également aux médecins (selon l'article 35. paragraphe 2. lettre n de la LAMal) ou aux établissements qui dispensent des soins ambulatoires par des médecins (selon l'article 35. paragraphe 2. lettre n de la LAMal) .

- Ne s'applique pas aux hôpitaux (selon l'article 39 KVG) .

- Le traitement de patients non enregistrés n'est généralement pas considéré comme une urgence ou une urgence et ne justifie donc pas toujours une facturation des prestations conformément au chapitre [AA.30 Inconvénients de l'exercice indépendant](#).

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

24

Indemnité d'urgence

AA.30.0010

Indemnité pour consultation pressante A, lu-ve 7-19, sa 7-12

VALEUR INTRINSÈQUE QUAL.	TYPE DE PRESTATION	UNITÉ FONCTIONNELLE
9999 : Toutes les valeurs intrinsèques	Prestation principale	-
PM [PT] 24.87	Au paravant 45 TM ▼	+/- PM% 0
		PF 0

AA.30.0020

Indemnité pour consultation pressante B, lu-ve 19-22 sa 12-19, di 7-19

VALEUR INTRINSÈQUE QUAL.	TYPE DE PRESTATION	UNITÉ FONCTIONNELLE
9999 : Toutes les valeurs intrinsèques	Prestation principale	-
PM [PT] 37.31	▼	+/- PM% 0
		PRE! 0

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

25

Interprétation de la surtaxe d'urgence

INTERPRÉTATION MÉDICALE

S'applique aux consultations demandées et réalisées le même jour en raison de l'urgence .

Exception : les consultations qui doivent avoir lieu le dimanche (par exemple séries de perfusions ou changements de pansements quotidiens) sont toujours considérées comme urgentes.

Urgence (tarif) :

- Médicalement nécessaire et/ou jugé nécessaire par le patient, un membre de sa famille ou un tiers.

- ou verra le patient **dans les 2 heures suivant la prise de conscience de l'urgence .**

- Un contact direct médecin-patient est requis. *Exception* : voyage infructueux jusqu'au lieu de l'incident.

Le traitement de patients non enregistrés n'est généralement pas considéré comme urgent et ne donne généralement pas droit au patient de se voir facturer des frais pour désagréments d'urgence .

L'heure du premier contact direct médecin-patient est déterminante pour l'indemnisation (exception : en cas de visite urgente, l'heure de début s'applique).

Ne s'applique pas aux services fournis à l'hôpital.

être facturé **au maximum deux fois par jour** par médecin indépendant (selon l'art. 36 KVG) ou par établissement qui dispense des soins ambulatoires par des médecins (selon l'art. 36a KVG) (GLN) .

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

26

Nouveau : les temps changement

Définition

Pour certains services, il existe un *décal de basculement*. Le *temps de basculement* définit le temps moyen nécessaire (occupation de la chambre) pour ramener la chambre à son état initial (neutre) après que le patient a quitté la chambre.

Le TARDOC différencie deux types de délais de changement :

1. Horaires de changement tarifés séparément
2. Horaires de changement intégrés

Horaires de changement tarifés séparément

Les *horaires de changement tarifés séparément* au chapitre [AR Horaires de changement](#) ne peuvent être facturés que lorsque la prestation a été effectuée.

Les *horaires de changement* tarifés séparément peuvent être cumulés avec des prestations principales spécifiques d'une division. Si plusieurs prestations sont fournies et classées **dans la même catégorie**. le *décal de basculement* peut être accordé être facturé **max. 1 fois par session**. Si plusieurs prestations sont fournies **classées dans des catégories différentes et nécessitent deux salles différentes**, le *temps de changement* pourra être facturé une fois pour chaque catégorie correspondante. Cette réglementation s'applique indépendamment du fait que les prestations de service avec un *temps de changement intégré* soient facturées au cours d'une même session. Les restrictions d'accumulation au niveau des positions tarifaires prévalent sur cette réglementation.

Temps de changement intégrés Le

temps de changement est déjà intégré dans certains éléments de service. Les jours-minutes de l'heure de *changement enregistrée* sont affichés sur l'élément de service correspondant en tant que paramètre « WZ ».

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

27

Temps de changement

AR.00.0040

Version

Temps de changement, salle d'examen et de traitement **gynécologique**

VALEUR INTRINSÈQUE QUAL.	TYPE DE PRESTATION	UNITÉ FONCTIONNELLE	EXTERNAL FACTOR
9999 : Toutes les valeurs intrinsèques	Prestation de référence	Salle d'examen et de traitement gynécologique et obstétrique	1
PM [PT] 0.00	▼	+/- PM% 0	PRESTATION AU SENS RESTREINT [MIN.] 0
PIP [TP] 6.50	▼	+/- PIP% 0	OCCUPATION DU LOCAL [MIN.] 0
			CHANGEMENT [MIN.] 3

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

28

AM.05.0010				Ver
Surveillance paramédicale spécialisée, 1 substance, préparation simple, accès simple, premières 30 min				
PM [PT]	+/- PM%	PRESTATION AU SENS RESTREINT [MIN.]		
4.51	0	2		
PIP [TP]	+/- PIP%	OCCUPATION DU LOCAL [MIN.]	CHANGEMENT [MIN.]	
8.68	0	15	0	

AR.00.0380				Version
Temps de changement, unité fonctionnelle surveillance spécialisée, jusqu'à 60min				
VALEUR INTRINSÈQUE QUAL.	TYPE DE PRESTATION			
9999 : Toutes les valeurs intrinsèques	Presta			
PM [PT]	PRESTATION AU SENS RESTREINT [MIN.]			
0.00	0			
PIP [TP]	+/- PIP%	OCCUPATION DU LOCAL [MIN.]	CHANGEMENT [MIN.]	
14.37	0	15	0	

AR.00.0400				Ver
Temps de changement, unité fonctionnelle surveillance spécialisée, au-delà de 60 min				
VALEUR INTRINSÈQUE QUAL.	TYPE DE PRESTATION	UNITÉ FONCTIONNELLE	EXTERNAL FACTOR	
9999 : Toutes les valeurs intrinsèques	Prestation de référence	Temps de transfert en unité fonctionnelle surveillance spécialisée	1	
PM [PT]	+/- PM%	PRESTATION AU SENS RESTREINT [MIN.]		
0.00	0	0		
PIP [TP]	+/- PIP%	OCCUPATION DU LOCAL [MIN.]	CHANGEMENT [MIN.]	
21.55	0	0	15	

Surveillance médicale et paramédicale

09.01.25
© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

29

Changement de temps pour l'imagerie

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="4">AR.05.0050</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Temps de changement, unité de grande sonographie</td> </tr> <tr> <td>VALEUR INTRINSÈQUE QUAL.</td> <td>TYPE DE PRESTATION</td> <td>UNITÉ FONCTIONNELLE</td> <td>EXTERNAL FACTOR</td> </tr> <tr> <td>9999 : Toutes les valeurs intrinsèques</td> <td>Prestation de référence</td> <td>Grand examen par ultrasons</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>PM [PT]</td> <td>+/- PM%</td> <td colspan="2">PRESTATION AU SENS RESTREINT [MIN.]</td> </tr> <tr> <td>0.00</td> <td>0</td> <td colspan="2">0</td> </tr> <tr> <td>PIP [TP]</td> <td>+/- PIP%</td> <td>OCCUPATION DU LOCAL [MIN.]</td> <td>CHANGEMENT [MIN.]</td> </tr> <tr> <td>19.81</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>7</td> </tr> </table>	AR.05.0050				Temps de changement, unité de grande sonographie				VALEUR INTRINSÈQUE QUAL.	TYPE DE PRESTATION	UNITÉ FONCTIONNELLE	EXTERNAL FACTOR	9999 : Toutes les valeurs intrinsèques	Prestation de référence	Grand examen par ultrasons	1	PM [PT]	+/- PM%	PRESTATION AU SENS RESTREINT [MIN.]		0.00	0	0		PIP [TP]	+/- PIP%	OCCUPATION DU LOCAL [MIN.]	CHANGEMENT [MIN.]	19.81	0	0	7	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: right;">AR.00.0090</td> <td style="text-align: right; font-weight: bold;">PIP [TP]</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; font-weight: bold;">14.41</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Temps de changement, unité d'échocardiographie</td> </tr> </table>	AR.00.0090	PIP [TP]		14.41	Temps de changement, unité d'échocardiographie	
AR.05.0050																																							
Temps de changement, unité de grande sonographie																																							
VALEUR INTRINSÈQUE QUAL.	TYPE DE PRESTATION	UNITÉ FONCTIONNELLE	EXTERNAL FACTOR																																				
9999 : Toutes les valeurs intrinsèques	Prestation de référence	Grand examen par ultrasons	1																																				
PM [PT]	+/- PM%	PRESTATION AU SENS RESTREINT [MIN.]																																					
0.00	0	0																																					
PIP [TP]	+/- PIP%	OCCUPATION DU LOCAL [MIN.]	CHANGEMENT [MIN.]																																				
19.81	0	0	7																																				
AR.00.0090	PIP [TP]																																						
	14.41																																						
Temps de changement, unité d'échocardiographie																																							

Il n'y a plus que l'unité fonctionnelle « Grands Ultrasons » et donc seulement 1 temps de changement

Aucune distinction n'est donc faite entre l'échographie endovaginale . l'échographie abdominale. l'échographie mammaire et l'échographie de grossesse .

L'ancien tarif de base « AIP » (ex. 39.0020) n'existe plus dans TARDOC
 Les services techniques de base (ex. 39.3800 et 39.3830) ne sont également plus disponibles.

09.01.25
© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

30

15

Consultations et conseils

AA.00.0060
Temps de discussion avec le patient dans la phase de diagnostic/traitement

KD
Médecine reproductive, endocrinologie gynécologique
KD.00.0010
Conseils en endocrinologie et/ou médecine reproductive, par période de 1 min

KK
Grossesse, obstétrique
KK.05
Examens durant la grossesse, examens prénataux,

JE.00
Endocrinologie et diabétologie
JE.00.0060
Interprétation du test de tolérance au glucose

VG
Génitax féminins
VG.00.0010
Conseil en gynécologie, par période de 1

Des conseils peuvent être trouvés dans différents chapitres

Règles: 150 min. par 180 jours

09.01.25 © SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

31

Prestations gynécologiques

Navigateur FMH

V **Région: abdomen et bassin**

VA Tractus gastro-intestinal: Diagnostic et traitement non chirurgical

VC Tractus gastro-intestinal: Traitement chirurgical

VE Reins, des voies urinaires, organes génitaux masculins

VG Génitax féminins

VG.00 Examen, traitement et conseil

VG.05 Col utérin, diaphragme, pessaire, dispositif intra-utérin (DIU)

VG.10 Organes génitaux externes, vagin, laser

VG.15 Curetage, avortement

VG.20 Hystérocopie

VG.25 Laparoscopie gynécologique

VG.30 Annexes

VG.35 Opération pour incontinence urinaire

Navigateur OTMA

V
Région: abdomen et bassin

VA
Tractus gastro-intestinal: Diagnostic et traitement non chirurgical

VC
Tractus gastro-intestinal: Traitement chirurgical

VE
Reins, des voies urinaires, organes génitaux masculins

VG
Génitax féminins

VK
Néphrologie

Intégré aux forfaits

09.01.25 © SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

32

Sous-chapitres restants

VG

Génitaux féminins

Sous-chapitres

VG.00

Examen, traitement et conseil

VG.05

Col utérin, diaphragme, pessaire, dispositif intra-utérin (DIU)

VG.10

Organes génitaux externes, vagin, laser

VG.15

Curetage, avortement

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

33

Sous-chapitre gynécologique VG.00

VG.00

Examen, traitement et conseil

VG.00.0010 Conseil en gynécologie, par période de 1

VG.00.0020 Examen par le spécialiste en gynécologie et obstétrique

VG.00.0030 Examen gynécologique de prévention

VG.00.0040 Examen gynécologique prépubère, sans spéculum

VG.00.0050 Examen au spéculum

VG.00.0060 + Prélèvement de sécrétions vaginales pour analyse, examen bactériologique et/ou virologique

VG.00.0070 + Prélèvement pour examen cytologique

VG.00.0080 + Détermination de l'indice de maturation

VG.00.0090 Colposcopie avec examen au spéculum

VG.00.0100 + Biopsie

VG.00.0110 + Traitement chimique de lésions exocervicales

VG.00.0120 Traitement local de l'exocol, du vagin et de la vulve

VG.00.0130 Traitement de néoplasies intraépithéliales, par période de 1 min

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

34

Sous-chapitre gynécologique VG.05

VG.05

Col utérin, diaphragme, pessaire, dispositif intra-utérin (DIU)

VG.05.0010 Avulsion d'un ou de plusieurs polypes exocervicaux, toute méthode

VG.05.0020 Cryothérapie, électrothérapie de l'exocol

VG.05.0030 Pose ou adaptation d'un diaphragme ou d'un pessaire

VG.05.0040 Changement ou retrait d'un diaphragme ou d'un pessaire

VG.05.0050 Pose, changement ou retrait d'un dispositif intra-utérin (DIU)

VG.05.0060 Bloc cervical (anesthésie de conduction)

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

35

VG.10

Organes génitaux externes, vagin, laser

VG.10.0050 Biopsie du vagin, par biopsie

VG.10.0100 Utilisation du laser gynécologique (vulve, vagin, exocol), par période de 1 min

VG.10.0110 (+) Tamponnement vaginal

VG.15

Curetage, avortement

Sous-chapitres gynécologiques VG.10 et VG.15

Positions tarifaires

VG.15.0010 Curetage-biopsie ou aspiration diagnostique de l'endomètre

VG.15.0020 + Temps de préparation et de finition lors de curetage-biopsie ou d'aspiration diagnostique de l'endomètre

VG.15.0050 Maturation cervicale et/ou manipulation avant curetage évacuateur de l'utérus

VG.15.0060 + Temps de préparation et de finition lors de maturation cervicale et/ou de manipulation avant curetage évacuateur de l'utérus

VG.15.0070 Interruption médicamenteuse de grossesse, par période de 1 min

VG.15.0075 + Utilisation de la salle d'accouchement, par période de 1 min

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

36

Soins spécialisés. partie II

KD

Médecine reproductive, endocrinologie gynécologique

Sous-chapitres

KD.00

Prestations de conseil

KD.05

Procréation médicalement assistée

KK

Grossesse, obstétrique

Sous-chapitres

KK.00

Conseil

KK.05

Examens durant la grossesse, examens prénataux, contrôles post-partum

KK.25

Prestations rares

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

37

Soins Spécialisés II / KD Endocrinologie & Repro

KD.05

Procréation médicalement assistée

KD.05.0010 Préparation simple de sperme dans le cadre d'une insémination

KD.05.0020 Préparation de sperme par gradient de densité dans le cadre d'une insémination

KD.05.0030 Préparation de sperme à visée diagnostique

KD.05.0040 Préparation de sperme à visée diagnostique par gradient de densité

KD.05.0050 Insémination intra-utérine

KD.05.0060 Autres inséminations, par période de 1 min

KD.05.0070 Ponction de follicules pour l'obtention d'ovocytes, sous contrôle sonographique

KD.05.0090 Transfert intra-utérin d'ovocytes, de gamètes, de zygotes ou d'embryons

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

38

Soins spécialisés II / KK grossesse

KK.05

Examens durant la grossesse, examens prénataux, contrôles post-partum

KK.05.0010	Premier examen et première conseil de grossesse
KK.05.0020	Examen(s) de grossesse suivant(s)
KK.05.0030	Contrôle post-partum
KK.05.0040	Cardiotocographie prénatale
KK.05.0050	+ Cardiotocographie (CTG) prénatale, par période additionnelle de 10 min
KK.05.0060	Evaluation du score cervical
KK.05.0090	Amnioscopie

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

39

L'échographie en obstétrique & gynécologie

GK.10

Grossesse et gynécologie

Positions tarifaires

GK.10.0010	Sonographie de dépistage lors d'une grossesse, premier examen, par enfant
GK.10.0020	Sonographie de dépistage lors d'une grossesse, deuxième examen, par enfant
GK.10.0030	Sonographie diagnostique lors d'une grossesse, par enfant
GK.10.0040	Sonographie focalisée durant la grossesse
GK.10.0050	Mesure du col lors d'une grossesse, guidée par sonographie transabdominale ou transvaginale
GK.10.0060	Sonographie approfondie lors d'une grossesse, par enfant
GK.10.0070	Sonographie approfondie dans un centre périnatal lors d'une grossesse, par enfant
GK.10.0080	Amniocentèse guidée par sonographie, par voie transabdominale ou transvaginale
GK.10.0090	Choriocentèse guidée par sonographie, par voie transabdominale ou transvaginale

GK.05

Abdomen

GK.05.0030 Sonographie transabdominale du système uro-génital
GK.05.0090 Endosonographie rectale et/ou vaginale

GK.10.0110	Cordocentèse thérapeutique guidée par sonographie, transabdominale ou transvaginale
GK.10.0120	Ponction du fœtus guidée par sonographie
GK.10.0130	Cathétérisme fœtal guidé par sonographie, par cathéter
GK.10.0140	Fœtoscopie guidée par sonographie, transabdominale ou transcervicale
GK.10.0150	Traitement Laser guidé par sonographie lors de syndrome de transfusion fœto-fœtale
GK.10.0160	Hystérohydrosographie ou hystéro-salpingosonographie
GK.10.0170	Sonographie du sein, par côté
GK.10.0180	Sonographie axillaire, par côté

40

GK.10.0160

Sous-chapitres GK.10 et GK.45

Hysterohydrosonografie oder Hysterosalpingosonografie

Tarifparameter		Medizinische Interpretation	
Taxpunkte			
LieS [Min.]:	36.00	RBZ [Min.]:	30.00
		WZ [Min.]:	sep.
AL [TP]:	81.13	IPL [TP]:	84.91
+/-AL [%]:		+/-IPL [%]:	

Qualitative Dignität(en)

- 0400 Gynäkologie und Geburtshilfe
- 9933 FA Sonographie (SGUM) - Modul Gynäkologie

N'oubliez pas :

AR.05.0050

Wechselzeit Sparte Ultraschall gross

Tarifparameter		Medizinische	
Taxpunkte			
LieS [Min.]:	0.00	RBZ [Min.]:	0.00
		WZ [Min.]:	7.00
AL [TP]:	0.00	IPL [TP]:	19.81

Comprend une application d'adaptateur

GK.45.0010

Applikation von Kontrastmittel (CEUS) oder Pharmakostimulation

Tarifparameter		Medizinische Interpretation		Zuschlagsleistungen		Regeln	
Taxpunkte							
LieS [Min.]:	12.00	RBZ [Min.]:	12.00				
		WZ [Min.]:	sep.				
AL [TP]:	27.04	IPL [TP]:	33.97				
+/-AL [%]:		+/-IPL [%]:					

Qualitative Dignität(en)

- 9999 Alle

09.01.25 © SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

41

GK.35

Interventions guidées par sonographie

GK.35.0010 + Ponction, biopsie et/ou aspiration diagnostique guidée par sonographie, par localisation

GK.35.0020 Intervention thérapeutique guidée par sonographie, par localisation.

GK.35.0120 Accès vasculaire guidé par sonographie (veineux ou artériel)

Nouveau!

09.01.25 © SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

42

GK.30		Pas de nécessité pour un certificat de compétences
Sonographie focalisée		
Positions tarifaires		
GK.30.0010	Examen d'organe par sonographie focalisée, 1 organe	
GK.30.0020	Examen d'organe par sonographie focalisée, 2 organes et plus	
GK.30.0030	Sonographie vasculaire focalisée	
GK.30.0040	Focused assessment with sonography for trauma (FAST)	
GK.30.0050	Focused assessment with sonography for trauma, élargie (eFAST)	
GK.30.0060	Endosonographie focalisée	Remplace 39.3340 Endosonographie. contrôle

09.01.25 © SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

43

GK.45		GK.45.0030	
Représentations sonographiques particulières		Sonographie vasculaire, test fonctionnel, par côté	
		Paramètres du tarif	Interprétation
GK.45.0010	Application de produits de contraste (CEUS) ou pharmaco-stimulation	Points tarifaires	
GK.45.0020	Elastographie d'un organe	Pasr [min.]: 8.00	TOL [min.]: 8.00
GK.45.0030	Sonographie vasculaire, test fonctionnel, par côté		TC [min.]: séparé
GK.45.0040	Examen sonographique dynamique, par côté, par période de 1 min	PM [Pt]: 18.03	PIP [Pt]: 22.64
GK.45.0050	Sonographie 3D ou 4D	• 9933 AFC Ultrasonographie (SSUM) - module gynécologie	
		Vaut aussi pour le test de compression des artères et veines périphériques et pour le test de résistance.	

09.01.25 © SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

44

GK.45.0020			
Elastographie d'un organe			
Paramètres du tarif		Interprétation médicale	
Points tarifaires			
Pasr [min.]:	10.00	TOL [min.]:	10.00
		TC [min.]:	séparé
PM [Pt]:	22.54	PIP [Pt]:	28.30
		Valeur(s) intrinsèque(s) qualitative(s)	
		<ul style="list-style-type: none"> • 9999 Toutes les valeurs intrinsèques 	

GK.45.0050			
Sonographie 3D ou 4D			
Paramètres du tarif		Interprétation médicale	Règles
Points tarifaires			
Pasr [min.]:	23.00	TOL [min.]:	20.00
		TC [min.]:	séparé
PM [Pt]:	51.84	PIP [Pt]:	56.61
		Valeur(s) intrinsèque(s) qualitative(s)	
		<ul style="list-style-type: none"> • 9999 Toutes les valeurs intrinsèques 	

09.01.25 © SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

45

GK.30.0030			
Sonographie vasculaire focalisée			
Paramètres du tarif		Interprétation médicale	Règles
Points tarifaires			
Pasr [min.]:	13.00	TOL [min.]:	10.00
		TC [min.]:	séparé
PM [Pt]:	29.30	PIP [Pt]:	28.30
		Valeur(s) intrinsèque(s) qualitative(s)	
		<ul style="list-style-type: none"> • 0008 Néphrologie • 0021 Angiologie • 0200 Chirurgie • 0400 Gynécologie et obstétrique 	
<p>Vaut pour les investigations vasculaires brèves. p. ex.:</p> <ul style="list-style-type: none"> •celles définies dans la future AFC <i>Point of care</i> de la SSUM; •sonographie de compression en 2 points des veines profondes de la jambe; •dépistage d'un anévrisme aortique infrarénal (<i>diagnostic visuel</i> uniquement); •brefs contrôles postopératoires directs; •visualisation des veines superficielles avant une chirurgie des varices (sur la base d'un examen sonographique préalable); •établissement de la localisation des vaisseaux du cou ou de l'aîne avant la mise en place d'un cathéter; •visualisation de la perfusion de tissus ou d'organes par Power-Doppler. <p>Vaut également pour la mise en évidence d'une fistule artério-veineuse. pour le suivi d'un shunt de dialyse et d'un by-pass et pour le dépistage aortique.</p> <p>Vaut également pour un examen de contrôle.</p> <p>Vaut également pour les valvules veineuses conniventes.</p> <p>Vaut aussi pour une mesure de la résistance rénale.</p>			
09.01.25		© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars	

Pas de nécessité pour un certificat de compétences

46

GK.45.0040

Examen sonographique dynamique, par côté, par période de 1 min

Paramètres du tarif**Interprétation médicale****Règles****Points tarifaires**

Pasr [min.]:	1.00	TOL [min.]:	1.00
		TC [min.]:	séparé
PM [Pt]:	2.25	PIP [Pt]:	2.83
+/-PM [%]:		+/-PIP [%]:	

Valeur(s) intrinsèque(s) qualitative(s)

- 0405 FA Urogynécologie
- 1600 Radiologie
- 1800 Urologie
- 9931 AFC Ultrasonographie (SSUM) - module appareil locomoteur
- 9936 AFC Ultrasonographie (SSUM) - module pédiatrie
- 9940 AFC Sonographie de la hanche selon Graf chez le nouveau-né et le nourrisson (SSUM)

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

47

L'imagerie pendant la grossesse I**GK.10**

Grossesse et gynécologie

Positions tarifaires

GK.10.0010	Sonographie de dépistage lors d'une grossesse, premier examen, par enfant	Nouveau 18 → 25 min
GK.10.0020	Sonographie de dépistage lors d'une grossesse, deuxième examen, par enfant	Nouveau 25 → 30 min
GK.10.0030	Sonographie diagnostique lors d'une grossesse, par enfant	
GK.10.0040	Sonographie focalisée durant la grossesse	
GK.10.0050	Mesure du col lors d'une grossesse, guidée par sonographie transabdominale ou transvaginale	
GK.10.0060	Sonographie approfondie lors d'une grossesse, par enfant	
GK.10.0070	Sonographie approfondie dans un centre périnatal lors d'une grossesse, par enfant	
GK.25.0160	Sonographie Doppler des vaisseaux fœtaux et maternels	

À l'exception de la prestation KG.10.0040 (US focalisé), l'échographie FA SS est toujours obligatoire !

Nouveau : plus d'interdiction de cumulations avec d'autres éléments du chapitre « GK »

← Une FA prolongée a été demandée au SIWF car il y avait trop d'abus avec la prestation dans le centre périnatal

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

48

Imagerie pendant la grossesse II

GK.10.0080 Amniocentèse guidée par sonographie, par voie transabdominale ou transvaginale

Nouveau : par enfant

GK.10.0090 Choriocentèse guidée par sonographie, par voie transabdominale ou transvaginale

Nouveau : par enfant

GK.10.0100 Cordocentèse diagnostique guidée par sonographie, transabdominale ou transvaginale

GK.10.0110 Cordocentèse thérapeutique guidée par sonographie, transabdominale ou transvaginale

GK.10.0120 Ponction du fœtus guidée par sonographie

GK.10.0130 Cathétérisme fœtal guidé par sonographie, par cathéter

GK.10.0140 Fœtoscopie guidée par sonographie, transabdominale ou transcervicale

GK.10.0150 Traitement laser guidé par sonographie lors de syndrome de transfusion fœto-fœtale

GK.10.0150 Sonografie-geführte Lasertherapie bei fetofetalem Transfusionssyndrom

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

49

TK.05.0100

Echocardiographie fœtale, examen qualitatif et quantitatif

Paramètres du tarif		Interprétation médicale		Prestations additionnelles	
Points tarifaires					
Pasr [min.]:	60.00	TOL [min.]:	60.00	Valeur(s) intrinsèque(s) qualitative(s) <ul style="list-style-type: none"> 0401 FA Médecine foeto-maternelle 0504 Cardiologie 9973 FA Cardiologie pédiatrique 	
		TC [min.]:	séparé		
PM [Pt]:	128.38	PIP [Pt]:	172.92		

M Mode. techniques bidimensionnelles. Doppler. y compris Doppler couleur.

Y compris la documentation vidéo. y compris l'archivage vidéo et/ou digital.

AR.00.0090

Temps de changement, unité d'échocardiographie

Paramètres du tarif		Interprétation	
Points tarifaires			
Pasr [min.]:	0.00	TOL [min.]:	0.00
		TC [min.]:	5.00
PM [Pt]:	0.00	PIP [Pt]:	14.41

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

50

Uro-gynécologie

VE
Männliche Genitalorgane, Nieren, Harnwege

Unterkapitel

- VE.05**
Endoskopie
- VE.10**
Nieren
- VE.15**
Harnblase, Blasenhal
- VE.35**
Funktionelle Diagnostik
- VE.40**
Var- und Narbhereitun
- VE.45**
Befundung

VE.35
Diagnostic fonctionnel

VE.35.0010 Urodébitmétrie

VE.35.0020 Examen urodynamique (urodébitmétrie) neuro-urologique

VE.35.0030 Urodébitmétrie avec électromyographie du plancher pelvien chez l'enfant jusqu'à 16 ans

VE.35.0040 Examen urodynamique (urodébitmétrie) neuro-urologique avec électromyographie du plancher pelvien

VE.35.0050 Cystométrie

VE.35.0060 + Courbe de la pression urétrale lors d'une cystométrie

VE.35.0070 + Electromyographie du plancher pelvien

VE.35.0080 Cystométrie neuro-urologique

VE.35.0090 + Mesure du profil de pression urétrale neuro-urologique lors de cystométrie

L'uro-gynécologie peut être trouvée au organes génitaux masculins au chapitre VE

09.01.25 © SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

51

Reins. des voies urinaires. organes génitaux masculins

VE.05.0020
Sondage vésical diagnostique ou thérapeutique chez la fille

Paramètres du tarif		Interprétation médicale	
Points tarifaires			
Pasr [min.]:	5.00	TOL [min.]:	5.00
PM [Pt]:	10.56	PIP [Pt]:	10.84

AR.00.0050
Temps de changement. salle d'examen et de traitement de médecin de premier recours. temps supplémentaire dû à des agents pathogènes résistants. par période de 1 min
Allongement du temps de changement pour désinfection intermédiaire spéciale à cause d'agents pathogènes résistants.

VE.15.0010
Pontion vésicale

Paramètres du tarif		Interprétation médicale	
Points tarifaires			
Pasr [min.]:	5.00	TOL [min.]:	5.00
PM [Pt]:	10.56	PIP [Pt]:	10.84

Informations supplémentaires

Unité fonctionnelle: Salle d'examen et de traitement urologique

VE.40.0010
Préparation et finition dans l'unité salle d'examen et de traitement urologique

Paramètres du tarif		Interprétation médicale	
Points tarifaires			
Pasr [min.]:	4.00	TOL [min.]:	4.00
PM [Pt]:	8.45	PIP [Pt]:	8.67

Valeur(s) intrinsèque(s) qualitative(s)

- 0400 Gynécologie et obstétrique
- 1800 Urologie
- 1900 Chirurgie pédiatrique

09.01.25 © SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

52

5. Chaînages

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

53

Remarques préliminaires sur les chaînages

- **Pour les chaînages, les minutages de consultation ou de conseil doivent être adaptées au temps réel !**
- Les blocs suivants doivent être compris à titre d'exemples et ne constituent en aucun cas des « recommandations » de la SSGO !
- Toujours le même nombres de minutes dans les chaînages peuvent donner lieu à des requêtes et à des réclamations par Tarifsuisse.
Par exemple:
 - consultation toujours 20 minutes
 - envoi d'ordonnance toujours toujours 10 minutes
 - les chaînages peuvent conduire à un nombre (trop) élevé de minutes facturées (**il n'y a que 24 heures dans une journée !**)
- Le SSGO décline toute responsabilité dans ce cadre
- **Les tarifs sont une « affaire de chef » et ne peuvent pas être simplement délégués à l'aide médicale du cabinet (faire attention au certificats de capacité et à la la valeur intrinsèque qualitative!)**

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

54

Consultation 20 minutes Comparaison TARMED à TARDOC : env. + 10%

Mensonges	RBZ	ALP totale*	Total PM CHF	Total TLTP*	Total TLCHF	Total PM et TL TP*	Total PM et TL CHF 0,89	
TARMED 01.09.00_BR	20	20	36,47	32,46	30,17	26,85	66,64	59,31
TARDOC 1.1 EF (* EF déjà inclus dans le total)	20	20	41,32	36,77	32,43	28,87	73,75	65,64
Différence TARDOC 1.1 EF à TARMED 01.09.00_BR		4,85	4,32	2,26	2,01	7,11	6,33	
Différence entre TARDOC 1.1 EF et TARMED 01.09.00_BR en %		13,3%	13,3%	7,5%	7,5%	10,7%	10,7%	

Facteur externe	TPW KZurich
0,83	0,89

Non	L non.	Réf.	Point As	Mensonges	VNZ	Ber. Z	Temps total PM	RBZ	WZ	Temps total TL	TPAL	TP TL	TP PM EF	TPW	TP PIP EF	TPW	
TARMED 01.09.00_BR																	
1	00.0010	Consultation. 5 premières minutes (consultation de base)	0	5	0	0	5	5	0	5	10h42	9,69		9,27		0,89	8,62
2	00.0020	+ Consultation pour les personnes de plus de 6 ans et de moins de 75 ans. par 5 minutes supplémentaires (consultation en supplément)	0	5	0	0	10	5	0	10	20,84	16h38		18h55			14h58
1	00.0030	+ Consultation. 5 dernières minutes (consultation en supplément)	0	5	0	0	5	5	0	5	5,21	4,10		4,64			3,65
Total TARMED 01.09.00_BR			0	15	0	0	20	15	0	20	36,47	30,17		32,46			26,85

Non	L non.	Réf.	Point As	Mensonges	VNZ	Ber. Z	Temps total PM	RBZ	WZ	Temps total TL	TPAL	TP-IPL	TP PM EF	TPW	TP PIP EF	TPW
TARDOC 1.1 EF																
1	AF.0001	Consultation médicale. 5 premières minutes.		5			5	5		5	12h45	9,77	10h33	9,19	8,11	7,22
15	AF.0021	+ Consultation médicale. par 1 min supplémentaires.		1			15	1		15	37,34	29h31	30,99	27,58	24h33	21h65
Total TARDOC 1,1 FE				6			20	6		20	49,78	39/08	41,32	36,77	32,43	28,87

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

55

Consultation 20 min.

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10,56	8,64	19,20	5
AA.00.0020	+consultation médicale. chacune 1 minute supplémentaire.	15.00	2,11	1,73	57,60	15
Total					76,80	20
					env. + 10%	

Une consultation peut durer **au maximum 20 minutes**

Il n'existe plus de distinction pour les besoins de traitement accrus ou pour les patients appartenant à des groupes d'âge particuliers (par exemple > 75 ans).

A cet effet. les **prestations de conseil** ont été étendues à **150 minutes / 180 jours**

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

56

Consultation et conseils gynécologiques

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1	10.56	8.64	19.20	5
VG.00.0010	Conseil gynécologique, par 1 min.	20	2.11	1.73	76,80	20
	facturer les minutas effectives					
	Total				96.00	25

Valeur(s) intrinsèque(s) qualitative(s)

- 0400 Gynécologie et obstétrique

Plus de temps peut être facturé pour les consultations avec TARDOC qu'avec TARMED
Conseil max. 150x par 180 jours

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

57

Consultation et endocrinologie et/ou conseils en médecine reproductive

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1	10.56	8.64	19.20	5
KD.00.0010	Conseils endocrinologue. par 1 min.	30	2.11	1.73	115.20	30
	facturer que les minutas effectives					
	Total				134.40	35

Valeur(s) intrinsèque(s) qualitative(s)

- 0400 Gynécologie et obstétrique

Conseils max. 150x par 180 jours

Plus de temps peut être facturé pour les consultations avec TARDOC qu'avec TARMED
(Reproduction dans TARMED :
4x par séance / 16x cas
= total 80 minutes)

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

58

Informations / discussion préalables

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1	10.56	8.64	19.20	5
AA.00.0060	Temps de discussion avec le patient dans la phase de diagnostic/ traitement par période de 1 min	1	2.11	1.73	3.84	1
	Total				23.03	6

Facturez un maximum de 60x par 90 jours / seulement les minutes effectifs

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

59

Échange de mails avec envoy d'une ordonnance

La patiente écrit un e-mail disant qu'elle ne peut pas tolérer les hormones en raison de divers symptômes. Le médecin répond au courriel avec une suggestion de thérapie. 2 jours plus tard, le patient écrit un autre email et demande une prescription pour un changement de thérapie

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
	Séance 1					
AA.10.0030	Consultations différées par télémedecine	1	10.56	8.64	19.20	5
	Séance 2 (par exemple 2 jours plus tard)					
AA.15.0060	Délivrance des ordonnances	1	2.11	1.73	3.84	1
	Total				34.56	6

Calculer l'effort (minutes) efficace . Les recettes n'ont pas toujours le même nombre de minutes

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

60

Soins préventifs gynécologiques selon OPAS

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	19.20	5
AA.00.0020	+consultation médicale. par 1 minute supplémentaire	1.00	2.11	1.73	3.84	1
VG.00.0030	Examen gynécologique préventif incluant un examen des seins	1.00	31.69	32.52	64.21	15
	Total				87.25	21
	+ n'importe lequel petit laboratoire					

Contenu et limitation selon [OPAS 12e, let. b](#): Mesures de dépistage précoce de maladies dans toute la population, dépistage gynécologique, y compris frottis cervico-utérin.

Inclut une coloscopie (y compris un frottis au vinaigre et à l'iode), un prélèvement des sécrétions vaginales et une cytologie. Y compris l'examen des seins."

Il n'y a plus d'interdiction de cumulation pour des prestations supplémentaires du chapitre VG. Cependant, la raison du traitement est la « prévention » et le diagnostic est la prévention T1. La caisse d'assurance maladie peut donc se poser des questions sur les prestations préventives et celles qui relèvent de la « maladie » comme motif de traitement.

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

61

Examen et conseils en cas d'infection vaginale

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	19.20	5
AA.00.0020	+consultation médicale par 1 minutes supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	1
VG.00.0010	Conseil gynécologique. par 1 min.	1.00	2.11	1.73	3.84	1
VG.00.0050	Examen spéculaire	1.00	6.34	6h50	12.84	3
VG.00.0060	+Collecte des sécrétions vaginales	1.00	4.23	4.34	8.57	2
Év. VG.00.0120	Traitement local de la portio/vagin/vulve . par exemple élimination des plaques de muguet/service optionnel	1.00	14.79	15h18	29,97	7
AR.00.0040	Changer d'heure UBR Gyn	1.00	0,00	6h50	6h50	
	Total				84,76	19
	+ microscopie spéciale 3358.00 (FA Gyn) ou microscopie traditionnelle 3357.00 (Not FA Gyn)					

VG.00.0010 Le conseil gynécologique ne peut être facturée que par le / la spécialiste en gynécologie. Les non-spécialistes facturent le temps de conseils avec la consultation médicale supplémentaire AA.00.0020 par une minute

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

62

Pose d'un dispositif intra-utérin (DIU) avec bloc cervical

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	19.20	5
AA.00.0020	+consultation médicale par 1 minutes supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	1
AA.00.0060	Pré-/debriefing pour interventions diagnostiques ou thérapeutiques. par minute	1.00	2.11	1.73	3.84	1
VG.00.0010	Conseil gynécologique. par 1 min.	1.00	2.11	1.73	3.84	1
VG.05.0050	Insertion d'un DIU	1.00	31.69	32.52	64.21	15
VG.05.0060	Bloc cervical comme anesthésie de performance	1.00	42.26	43.36	85.62	20
GK.05.0090	Endosonographie	1.00	31.55	28.30	59.85	14
AR.05.0050	Changement de temps à ultrasons grand	1.00	0,00	19.81	19.81	
	Total				260.21	57
Év.	+ DIU à progestatif selon la liste des spécialité					
	facturer que le temps effectif					
	éventuellement + deuxième temps de changement UBR Gyn si la chambre doit être changée :					
AR.00.0040	Temps de changement de la salle d'exament gynéco	1.00	0,00	6.50	6.50	

!! minutes

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

63

Examen par un spécialiste avec endosonographie

Pos.	texte	Nombre	PM initial	chargement Total PM+PIP	Min.	
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	19.20	5
AA.00.0020	+consultation médicale par 1 minutes supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	1
VG.00.0010	Conseil gynécologique, par 1 min.	1.00	2.11	1.73	3.84	1
VG.00.0020	Examen par le spéciaiste gynéco	1.00	42.26	43.36	85.62	20
GK.05.0090	Endosonographie	1.00	31.55	28.30	59.85	14
AR.05.0050	Changement de temps à ultrasons grand	1.00	0,00	19.81	19.81	
AR.00.0040	Éventuellement + changer l'heure UBR Gyn si la chambre doit être changée	1	0,00	6.50	6.50	
	Total				192.16	41

Nouveau fixe 20'

Facturez que le temps (les minutes) effectives

!! minutes

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

64

Contrôle bref avec endosonographie (ciblée)

Pos.	texte	Nombre	PM	charge ment initial	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	19.20	5.00
AA.00.0020	+consultation médicale par 1 minutes supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	1.00
VG.00.0010	Conseil gynécologique. par1 min.	1.00	2.11	1.73	3.84	1.00
GK.30.0060	Endosonographie ciblée	1.00	15.78	19.81	35.59	7.00
AR.05.0050	Changement de temps à ultrasons grand	1.00	0,00	19.81	19.81	
	Total				82.28	14

Facturez que le temps (les minutes) effectives

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

65

Examen du sein par échographie

Pos.	texte	Nombre	PM	charge ment initial	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	19.20	5
AA.00.0020	+consultation médicale par1 minutes supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	1
VG.00.0010	Conseil gynécologique. par1 min.	1.00	2.11	1.73	3.84	1
TA.00.0010	Examen des seins Unité médecine de premier recours--> pas de temps de changement	1.00	10.56	10.84	21.40	5
GK.10.0170	Échographie mammaire. par côté	2.00	24.79	31.13	111.84	22 2x11
GK.10.0180	Echographie axillaire. par côté , par ex. 1x	1.00	15.78	19.81	35.59	7
AR.05.0050	Changement de temps à ultrasons grand	1.00	0,00	19.81	19.81	
	Total				215.52	41

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

66

Hystérohydrosonographie ou hystéro-salpingosonographie

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	19.20	5
AA.00.0020	+consultation médicale par 1 minutes supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	1
AA.00.0060	discussion préliminaire. intervention	1.00	2.11	1.73	3.84	1
GK.10.0160	Hystérohydrosonographie	1.00	81.13	84.91	166.04	36
GK.45.0010	Application de produit de contraste (CEUS) **	1.00	27.04	33.97	61.01	12
AM.00.0010	Surveillance Non médical. non spécifique par 15', par exemple si le patient a des douleurs ou des problèmes circulatoires après HyCoSy	1.00	4.51	8.68	13.19	2 (*)
AR.05.0050	Changement de temps à ultrasons grand	1.00	0,00	19.81	19.81	
	Total				286,93	57
	** par exemple lorsque Exem Foam est utilisé					

(*) 2 minutes de prestations médicales sont incluses la surveillance non médicale

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

67

Chaînages de services obstétricaux

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

68

Premier contrôle de grossesse

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	19.20	5
AA.00.0020	+consultation médicale par1 minutes supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	1
KK.00.0010	Conseil prénatal/génétique. par1 min.	1.00	2.11	1.73	3.84	1
KK.05.0010	Premier contrôle de grossesse	1.00	44.37	45.53	89.90	21
GK.05.0090	Endosonographie	1.00	31.55	28.30	59.85	14
AR.05.0050	Changement de temps à ultrasons grand	1.00	0,00	19.81	19.81	
AK.00.0020	Prélèvement de sang non médical. veineux	1.00	0,00	8.64	8.64	
	Total				205.08	42
	+ éventuellement laboratoire pratique (urine. Hb etc.)					

facturer que les minutas effectives

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

69

Contrôle (examen) de grossesse suivant

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.	
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	19.20	5.00	
AA.00.0020	+consultation médicale par1 minutes supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	1.00	
**	KK.00.0010	Conseil prénatal/génétique. par1 min.	1.00	2.11	1.73	3.84	1.00
	KK.05.0020	Examen de grossesse suivant	1.00	16.90	17.35	34.25	8.00
	AR.00.0040	Changer d'heure UBR Gyn	1.00	0,00	6h50	6h50	
	Total				67,63	15.00	
	+ éventuellement laboratoire pratique (urine. Hb etc.)						

Facturer que les minutes effectives

** Max. 150x par 180 jours

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

70

Première échographie de dépistage lors d'une grossesse

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	.19.20	1.00
AA.00.0020	+consultation médicale par 1 minutes supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	1.00
KK.00.0010	Conseil prénatal/génétique. par 1 min.	1.00	2.11	1.73	3.84	1.00
AA.00.0060	Discussion préalable diagnostiquée. intervention	1.00	2.11	1.73	3.84	1.00
KK.05.0020	Suite à un contrôle de grossesse	1.00	16.90	17.35	34.25	8.00
GK.10.0010	Premier échographie de dépistage, par enfant	1.00	63.10	70.76	133,86	28.00
AR.05.0050	Changement de temps à ultrasons grand	1.00	0,00	19.81	19.81	
AK.00.0020	Prélèvement de sang non médical. veineux	1.00	0,00	8.64	8.64	
Év.	Total				227.28	40.00
	+ éventuellement laboratoire pratique (urine. Hb. microscopie etc.)					
GK.50.0010	rapport au médecin référent max. 10x par séance.	1	2.11	1.73	3.84	

Év. **Facturer que les minutes effives**

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

71

Première échographie de dépistage pour grossesse avec dépistage de la prééclampsie

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	.19.20	5.00
AA.00.0020	+consultation médicale par 1 minutes supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	5.00
KK.00.0010	Conseil prénatal/génétique. par 1 min.	1.00	2.11	1.73	3.84	5.00
AA.00.0060	Consultation préalable diagnostiquée. intervention	1.00	2.11	1.73	3.84	5.00
KK.05.0020	Suite à un contrôle de grossesse	1.00	16.90	17.35	34.25	8.00
GK.10.0010	Échographie de dépistage. en premier. par enfant	1.00	63.10	70.76	133,86	28.00
GK.25.0160	Échographie Doppler des vaisseaux fœtaux/maternels (peut être cumulée !)	1.00	51,84	65.10	116.94	23.00
AR.05.0050	Changement de temps à ultrasons grand	1.00	0,00	19.81	19.81	
AK.00.0020	Prélèvement de sang non médical. veineux	1.00	0,00	8.64	8.64	
Év.	Total				344.22	79.00 !!
	+ éventuellement laboratoire pratique (urine. Hb. microscopie etc.)					
GK.50.0010	Rapport au médecin référent max. 10x par séance.	1.00	2.11	1.73	3.84	

Év. **Facturer selon le temps effectif**

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

72

Deuxième échographie de dépistage avec mesure du col

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	19.20	5.00
	+consultation médicale par 1 minutes					
AA.00.0020	supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	1.00
KK.00.0010	Conseil prénatal/génétique. par1 min.	1.00	2.11	1.73	3.84	1.00
AA.00.0060	Discussion préalable diagnostiquée. intervention	1.00	2.11	1.73	3.84	1.00
	Facturer selon le temps effectif					
KK.05.0020	Suite à un contrôle de grossesse	1.00	16.90	17.35	34.25	8.00
GK.10.0020	Échographie de dépistage. seconde. par enfant	1.00	76,63	84.91	161.54	34.00
GK.10.0050	Mesure du col (peut être cumulée !)	1.00	29.30	28.30	57.60	13.00
AR.05.0050	temps de chargement du ultrasons grand	1.00	0,00	19.81	19.81	
AK.00.0010	Prélèvement sanguin non médical. capillaire	1.00	0,00	5.18	5.18	
	Total				309.10	63.00
	+ éventuellement laboratoire pratique (urine. Hb. microscopie etc.)					
Év. GK.50.0010	Rapport au médecin référent max. 10x par séance.	1	2.11	1.73	3.84	

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

73

Contrôle urgent de grossesse pour saignement vaginal. Échographie diagnostique de grossesse.

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	19.20	5.00
	+consultation médicale par1 minutes					
AA.00.0020	supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	1.00
KK.05.0020	Suite à un contrôle de grossesse	1.00	16.90	17.35	34.25	8.00
GK.10.0030	Échographie grossesse. diagnostic. par enfant	1.00	27.04	33.97	61.01	12.00
AR.05.0050	Changement de temps à ultrasons grand	1.00	0,00	19.81	19.81	
AA.30.0010	Inconvénient d'urgence A. pendant le jour **	1.00	24.87	0,00	24.87	
	Total				162,98	26.00
	Facturer selon le temps effectif					

** voir définition de « urgence » → le médecin verra le patient dans les 2 heures.

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

74

Contrôle par une échographie ciblée de grossesse pour déterminer la position de l'enfant par un(e) spécialiste gynéco sans certificat de capacité

Pos.	texte	Nombre	PM	PIP	Total PM+PIP	Min.	
AA.00.0010	Consultation médicale. 5 premières minutes.	1.00	10.56	8.64	19.20	5.00	
AA.00.0020	+consultation médicale par 1 minutes supplémentaires.	1.00	2.11	1.73	3.84	1.00	
KK.05.0020	Suite à un contrôle de grossesse	1.00	16.90	17.35	34.25	8.00	
GK.10.0040	Échographie dans les SS. ciblée	1.00	22.54	28.30	50.84	10.00	
AR.05.0050	Changement de temps à ultrasons grand	1.00	0.00	19.81	19.81		
	Total				127.94	24.00	
		Facturer selon le temps effectif					

L'échographie focalisée de grossesse GK.10.0040 ne nécessite pas de certificat de compétence. La seule condition requise est d'être un(e) spécialiste en gynécologie et obstétrique.

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

75

6. Problèmes et pièges de critères EAE

Critères AE = efficaces, appropriées et économiques

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

76

Prestation à l'acte et prestations au temps Problème de l'addition des minutes

Prestations au temps

Facturé par blocs de 5 minutes et/ou par minute

La facturation par 1 minute nous rend encore plus transparent.

Pour cela faire très attention avec les minutes supplémentaires pour consultations et conseils

Prestations à l'acte

La performance au sens plus étroit (LieS) ou « minutages » sont définies de manière fixe. par ex.

- Examen par un gynécologue. 20 minutes.
- Échographie de dépistage en obstétrique. 28 minutes

L'avantage des prestations à l'acte est un « crédits de temps »

→ Pour les prestations à l'acte nécessitant un grand nombre de minutes. calculez soigneusement le temps nécessaire de consultation et de conseil et **documentez-le bien.**

Un jour n'a que 24 heures!!!

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

77

Contrôles par Tarifsuisse

Service de contrôle EAE (Critères de l'EAE)

- Le comportement de facturation économique du médecin est vérifié (sur-médicalisation)
- Analyse statistique utilisant l'indice de régression

Département de contrôle tarifaire

- Contrôle de l'application et des règles tarifaires
- Anomalies statistiques dues à l'application constante des tarifs
- Manque de valeur intrinsèque qualitative par ex. pas de certificat de compétences

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

78

7. Forfaits ambulatoires

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

79

Forfaits ambulatoires







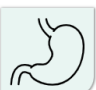


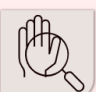
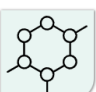





- Il existe seul le concept pour la valeur intrinsèque qualitative
- La reconnaissance des unités fonctionnelles comme sous TARMED n'existe plus
- Les forfaits ne signifient pas a priori qu'une intervention doit être réalisée en ambulatoire tant que l'opération ne figure pas sur la liste l'ambulatoire avant le stationnaire «AVOS / AvS ».
- La part médicale du médecin n'est pas définie !
- **Il y a urgence à renégocier avec les sociétés spécialisées !**

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

80

Tous les chapitres

Cap00 Prae-Cap 	Cap01 Système nerveux 	Cap02 Œil 	Cap03 Oreille, nez, bouche et cou 
Cap04 Organes respiratoires 	Cap05 Système circulatoire 	Cap06 Système digestif 	Cap07 Système hépato-biliaire et pancréas 
Cap08 Système musculo-squelettique et tissu conjonctif 	Cap09 Peau, tissus sous-cutané et glande mammaire 	Cap10 Organes endocriniens 	Cap11 Organes urinaires 
Cap12 Organes génitaux masculins 	Cap13 Organes génitaux féminins 	Cap14 Grossesse et accouchement 	Cap22 Brûlures 

<https://tarifbrowser.oaat-otma.ch/pauschalenkatalog>


Uniquement dans le navigateur OAAAT

09.01.25 © SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

81

Forfaits ambulatoires Cap 13 organes génitaux féminins

Code	Description	Prix	Code de procédure
C13.10A	Interventions laparoscopiques sur les organes sexuels féminins: Traitement chirurgical des annexes, hystérectomie ou myomectomie	5 236,66	0100Anesthésiologie 0200Chirurgie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung 1900Chirurgie pédiatrique
C13.10B	Interventions laparoscopiques sur les organes sexuels féminins: Biopsie, chromopertubation, drainage, tumorectomie ou traitement de l'endométriase, de kystes	4 736,58	0100Anesthésiologie 0200Chirurgie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung 1900Chirurgie pédiatrique
C13.10C	Autres interventions laparoscopiques sur les organes sexuels féminins	3 910,97	0100Anesthésiologie 0200Chirurgie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung 1900Chirurgie pédiatrique
C13.20A	Hystéroscopie avec destruction de l'endomètre, résection de tumeurs ou conisation	4 044,87	0100Anesthésiologie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung
C13.20B	Hystéroscopie avec polypectomie	3 276,24	0100Anesthésiologie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung
C13.20C	Hystéroscopie avec curettage ou biopsie	2 856,20	0100Anesthésiologie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung
C13.20D	Hystéroscopie avec anesthésie par l'anesthésiste ou avec d'autres interventions	2 177,81	0100Anesthésiologie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung
C13.20E	Hystéroscopie	741,06	0100Anesthésiologie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung
C13.21Z	Curettage fractionné	2 188,93	0100Anesthésiologie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung
C13.30A	Opérations reconstructives sur la vulve/le vagin	3 270,94	0100Anesthésiologie 0200Chirurgie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung 1900Chirurgie pédiatrique 9999 SP Dermatoprotectologie reconstructive et esthétique
C13.30B	Traitement chir. d'un kyste de Bartholin et autres incisions, excisions de la vulve/du vagin	2 637,20	0100Anesthésiologie 0200Chirurgie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung 1900Chirurgie pédiatrique 9999 SP Dermatoprotectologie reconstructive et esthétique
C13.30C	Interventions chir. sur l'introitus vaginal et l'hymen	2 112,20	0100Anesthésiologie 0200Chirurgie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung 1900Chirurgie pédiatrique 9999 SP Dermatoprotectologie reconstructive et esthétique
C13.40A	Conisation avec colposcopie	3 946,71	0100Anesthésiologie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung
C13.40B	Conisation, suture du col (ancienne) ou ouverture chirurgicale d'une occlusion du col	2 204,22	0100Anesthésiologie 0400Gynécologie et obstétrique 1000H-Tagung

Cap13
Weibliche Geschlechtsorgane


© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars 09.01.25

82

Forfaits ambulatoires Cap 14 Grossesse et accouchement



Cap14 : Grosse et accouchement			
C14.00Z	Accouchement par césarienne	5 570,44	0100 Anesthésiologie 0400 Gynécologie et obstétrique *1200 Pathologie
C14.10A	Accouchement spontané avec post-curetage. décollement placentaire manuel ou péridurale	3 360,98	0100 Anesthésiologie 0400 Gynécologie et obstétrique *1200 Pathologie
C14.10B	Accouchement spontané avec suture d'une déchirure du col / du vagin / de la vulve	2 774,43	0100 Anesthésiologie 0400 Gynécologie et obstétrique *1200 Pathologie
C14.10C	Accouchement spontané, autres mesures	2 362,70	0400 Gynécologie et obstétrique *1200 Pathologie
C14.10D	Autre accouchement spontané et surveillance de la naissance	1 131,12	9999 Tous
C14.20A	Avortement sous surveillance par sonographie-imagerie	3 150,46	0400 Gynécologie et obstétrique *1200 Pathologie
C14.20B	Autre avortement	2 087,19	0400 Gynécologie et obstétrique *1200 Pathologie
C14.40A	Cerclage du col et fermeture de l'orifice cervical	3 019,95	0100 Anesthésiologie 0400 Gynécologie et obstétrique *1200 Pathologie
C14.40B	Version externe ou retrait d'un cerclage du col	1 079,16	0400 Gynécologie et obstétrique *1200 Pathologie

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

83

Hystérocopie en cabinet

LINA OPERASCOPE™ : SYSTÈME D'HYSTÉROSCOPIE OPÉRATEUR À USAGE UNIQUE

SYSTÈME COMPLET ET PORTATIF POUR L'HYSTÉROSCOPIE

L'hystérocopie conventionnelle nécessite beaucoup de matériel. LINA Operascope™ a été conçu spécifiquement pour l'hystérocopie diagnostique et/ou opératoire en consultation.

Prêt à l'emploi, ergonomique et polyvalent, il simplifie la gestion du matériel et limite les contraintes.

- Caméra, lumière & un écran intégré.
- Canule rotative à 360° de diamètre externe de 4,2mm.
- Canal opérateur.
- Gamme d'instruments 5,5Fr (ciseaux, pinces, lassos).
- Module d'enregistrement photos & vidéos.



CHF 60-120

C13.20B	
Hystérocopie avec polypectomie	
Forfait ambulatoire	
Points tarifaires	PM 3'276.24
Pt:	3'276.24
C13.20C	
Hystérocopie avec curetage ou biopsie	
Forfait ambulatoire	
Points tarifaires	PM 2'856.25
Pt:	2'856.25
C13.20E	
Hystérocopie	
Forfait ambulatoire	
Points tarifaires	PM 741.08
Pt:	741.08

09.01.25

<https://www.kebomed.fr/produits/lina-operaascope-syst-me-d-hysteroscopie-operatoire-usage-unique-1200/>

www.kebomed.ch

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

84

Traitements ambulatoire d'avortement / forfaits

C14.20A

Abort mit sonographisch-bildgebender Massnahme

Ambulante Pauschale

Taxpunkte

TP: 3'150.46

C14.20B

Sonstiger Abort

Ambulante Pauschale

Taxpunkte

TP: 2'087.19

Jusqu'à présent, les traitements d'avortement ont été différenciés avant et après la 12e semaine de grossesse.

Une nouvelle distinction est faite quant à savoir si **les ultrasons sont utilisés** lors du curetage.

Cet exemple montre à quel point les taux forfaitaires ont été créés par des économistes sans de compétences médicales professionnelles.

Si l'intervention se déroule sous anesthésie locale (par exemple bloc cervical) ou à l'aide d'une anesthésie ne fait pas différences.

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

85

Avortement médicamenteux → selon TARDOC

VG.15.0070

Interruption médicamenteuse de grossesse, par période de 1 min

Paramètres du tarif

Interprétation méd

Points tarifaires

Pasr [min.]:	1.00	TOL [min.]:	1.00
PM [Pt]:	2.11	PIP [Pt]:	1.73

AM.00.0010

Surveillance par du personnel paramédical et non spécialisé, par période de 15 min

Paramètres du tarif

Interprétation médicale

Règles

Points tarifaires

Pasr [min.]:	2.00	TOL [min.]:	15.00
PM [Pt]:	4.51	PIP [Pt]:	8.68

Valeur(s) intrinsèque(s) qualitative(s)

- 9999 Toutes les valeurs intrinsèques

Max. 15 minutes/séance

En plus:

- consultation
- Conseil préliminaire
- Conseil gynécologique.
- Év. premier contrôle SS
- Év. Ultrason

Max. 8x 15 minutes / séance

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

86

Problème de cerclage et de fermeture de l'orifice cervicale

<p>C14.40A Cerclage du col et fermeture de l'orifice cervical</p> <p>Ambulante Pauschale</p> <p>Taxpunkte TP: 3'019.95</p>	<p>C14.10D Autre accouchement spontané et surveillance de la naissance</p> <p>Ambulante Pauschale</p> <p>Taxpunkte TP: 1'131.12</p> <p>Qualitative Dignität(en) • 9999 Alle</p>
<p>C14.40B Version externe ou retrait d'un cerclage du col !!!</p> <p>Ambulante Pauschale</p> <p>Taxpunkte TP: 1'079.16</p>	<p>C13.40B Conisation, suture du col (ancienne) ou ouverture chirurgicale d'une occlusion du col</p> <p>Ambulante Pauschale</p> <p>Taxpunkte TP: 2'204.22</p>

Quelle prestation pour le retrait de la fermeture de l'orifice cervicale?

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

87

Questions



Questions posées via le chat

09.01.25

© SGGG 2024 Dr. méd. Pierre Villars

88